ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Citizens' Bank of Louisiana vs. Eugène F. Mioton et Nicholas W. Casey, receveur, etc., actuellement possesseur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatre dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, sur un plan dressé par F. A. Rothhaas, en date du 4 avril 1836, déposé comme numéro trente-cinq dans le livre de plans en l'étude de F. Grima, notaire. Le dit lot mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de soixante dix-sept pieds sept pouces six lignes sur un côté et soixante dix-sept pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Ensemble avec cent dix actions, maintenant réduites à cent trois, actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'escompte pour la somme de deux cent vingt piastres ($220), échéant le premier jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire par Nicholas Hesy, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodore Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 21 mars 1839 et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

10 janv—10, 17, 24, 31—7, 10fév.

N. O. Homestead Association vs. Remy & Fortier, (John Remy & Oscar Fortier Jr.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7518.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Faubourg West Bouligny, dans l'îlet numéro trente-neuf du dit Faubourg plan original, ou îlet deux cent quatre-vingt-douze nouveau plan, dans le Sixième District de cette ville, le dit îlet est borné par les rues Coliseum ou Plaquemines, Chesnut, Valence et Cadis, le dit morceau ou portion de terre mesure, conformément à un plan annexé à un acte de vente du défendeur dans cette affaire ci-dessous mentionnée, trente cinq pieds six pouces de face à la rue Cadis sur une profondeur et façade à la rue Coliseum de quatre-vingt-dix pieds, formant l'encoignure des dites deux rues, et trente-cinq pieds six pouces de largeur dans le fond, la dite portion de terre est formée par la partie de la façade du lot désigné par le numéro un, deux et trois sur le plan annexé à un acte de vente de A. D. Doriocourt à Alfred Bouligny, passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le deuxième jour de septembre 1852, le dit morceau ou portion de terre est aussi composé de la plus grande portion du lot désigné ou marqué par la lettre A, sur un plan de Wm H. Williams, voyer, annexé à un acte de vente de John Yeger à Mme Augustine Porée, passé pardevant E. Commagère, recorder, en date du 4 juin 1861.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui peuvent y être, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Étant la même portion de terre que le défendeur, dans cette affaire, a acquise par achat dans la proportion d'une moitié indivise chacune de Mme Augustine Porée, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du dix septième jour de juillet, dix huit cent soixante-douze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 jan—24 31—7, 14, 21, 24 fév

Mme Mary Schen vs. Mme Anna M. Sievers, Veuve de Henry Sievers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7444—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Annunciation, Quatrième District de cette ville, et désignés par les numéros neuf, dix et onze sur un plan dressé par W. T. Thompson, le troisième jour de mai 1841, déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville, annexé à un acte de vente de Bogart Sp[illegible] à George Girardey, en date du vingtième jour de mai 1841. Les dits lots mesurent à un pris trente pieds chacun de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, comprenant la plus grande partie de la même propriété de Henry Sievers, acquise durant sa vie de Charles Klarr, [illegible] du dit Quatrième District, par acte passé [illegible]ent Livaudais, alors Juge de Paroisse [illegible] comme notaire dans la paroisse de Jefferson touchant à cette ville, le septième jour [illegible] 1841.

[illegible] dans l'affaire ci-dessus.

[illegible]itions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

[illegible]-30 fév7 13 20 27 mars3

[illegible]que des Citoyens de la Louisiane vs J. Henry Behan.

[illegible]R CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3972, Division [illegible] vertu [illegible] writ de saisie et vente à moi adressé par [illegible]orable Cour Civile de District pour la [illegible] d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je [illegible]rai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, [illegible]DI, le 3 mars 1883, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] lots de terre situés dans le faubourg [illegible]ington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Dix, Onze, Douze, Treize et Quatorze, sur un plan fait par J. Communy et Louis H. Pilie, voyers, en date du 21 octobre 1884, et jusqu'à cette époque déposé en l'étude de Felix Grima, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits et privilèges qui y appartiennent. Les dits lots de terre étant compris entre les rues St Ferdinand, Craps, Presa, et Grands Hommes, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Cinq, Six et Sept mesurant ensemble [illegible] quatre-vingt-treize pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent dix pieds de profondeur.

Le lot numéro Huit mesurant trente [illegible] pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot numéro Sept et de l'autre côté par le numéro Neuf et dans le fond par le lot numéro Dix. Les lots Onze, Treize et Quatorze, mesurant ensemble cent cinquante pieds de face à la rue Craps sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Acquis par le défendeur par achat de plaignant, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 16 septembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY. Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30 jan—30. 7, 13, 20, 27 fév 3 mars

P. S. Wiltz, administrateur, vs Mme et Mr. C. J. Camp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7079—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 20 février 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C. compris entre les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Perdido, désigné par le numéro Trois, sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, le 8me jour de Février 1854, lequel plan porte le numéro vingt-quatre dans le livre des plans numéro cinq, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds, entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par Mme C. J. Camp, défenderesse, dans cette affaire, par achat de Laurent Belleon par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, le 4 août 1854.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le troisième district de cette ville étant formée par la totalité du lot numéro dix-sept et d'une partie du lot numéro dix-huit dans l'îlet numéro sept, qui est borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 20 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville, dans son livre de plans numéro quatre. Laquelle portion de terre mesure trente-quatre pieds sept pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par Mme C. J. Camp défenderesse dans cette affaire, de Mme A. Lafargue, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire en cette ville, le 29 avril 1872.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Lapeyrouse, le dit lot de terre est désigné par le numéro six sur un plan dressé par Pilié et Murray le 28 avril 1870 et annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 28 avril 1870 et mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue Rocheblave, cent trente-un pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté qui le divise des lots cinq et sept, cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, puis un angle droit sur une ligne qui s'étend vers la rue Onzaga, puis quatre pieds six pouces sur une autre ligne perpendiculaire à et s'étendant vers la rue Dorgenois, et finalement, onze pieds huit pouces et quatre lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Onzaga.

Étant la même propriété acquise par la dite Mme C J. Camp, défenderesse dans cette affaire, de M. R. Blackwell, par acte passé pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, le 24 août 1872.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le fond du faubourg Ste-Marie, dans l'îlet C, qui est borné par les rues Gravier, Bolivar, Perdido et Bertrand, et désigné comme lot numéro quatre, sur un plan de L. Bringier, voyer général, le 21 avril 1839, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire, le dit lot mesure trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent vingt et un pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Acquis par Mr. C. J. Camp, défendeur, par achat de François Crey, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 19 juin 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 janv—20 27—3 10 17 20 fév

On peut toujours se procurer l'Abeille
E. Millard, libraire, coin Bienville et Chartres
P. Fournier, .. 139 rue Royale.
G. Ellis .. 11 Decatur.
G. P. Wharton, .. 21 1/2 Carondelet.
Wm. Johnson, .. 206 Decatur.
J. Schumacher .. 50, Passage de la Bourse

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Jérôme E. Poché vs Joseph Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7429—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé sur le Chemin de Gentilly, en cette ville, et mesurant plus ou moins six arpents et quatorze toises de face au dit chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents, et mesure dans le fond sept arpents et quinze toises conformément à un plan de A. d'Hémécourt, voyer, décrit ou mentionné dans l'acte de vente passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le vingtième jour d'octobre 1854. Ensemble avec tous les droits, réclamations, demandes et tout ce que le défendeur Joseph Tracy, pourrait avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'appropriation illégale par la dite corporation d'une portion de terre de la dite ferme ou morceau de terre pour le percement du canal sur la dite propriété et pour tous les dommages à la dite propriété, pour les fouilles qui ont été faites.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise de Marie Nicolette Valfère, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 29 novembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 jan—16 23 30, fév 7 13 17

P. S. Wiltz, administrateur, etc, vs. Ed. Webster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Faubourg West Bouligny, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro dix, dans l'îlet quarante-quatre sur le vieux plan du dit faubourg ou îlet numéro trois cent quinze sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer; le dit îlet est borné par les rues Lyons, Bordeaux, Piacquemine maintenant Coliseum et Perrier; le dit lot mesure, sur un plan fait par Henry Moellhausen, en date du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de L. R. Kenney, anciennement notaire, trente pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Lyon et Perrier.

Étant la même propriété acquise par Edmond Webster défendeur, de Campbell Howard, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en cette paroisse, le 6 janvier 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 janv—23, 30—fév 7, 13, 20, 24

ANNONCES JUDICIAIRES

Vente par le collecteur de taxe—No 1.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS.

District Inférieur—Ville de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE VS UN LOT DE terre faisant face à la rue Dumaine, dans le second district, assessé au nom de Veuve F. M. ou J. M. Alva.

BUREAUX DU COLLECTEUR DE TAXES District Inférieur, Nos 112 & 114 rue Royale.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1883.

EN VERTU DU POUVOIR DONT JE SUIS revêtu par la loi de la Législature de cet Etat No 98 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, je procéderai à la vente à l'encan, à mon bureau, Nos 112 et 114 rue Royale, MERCREDI, 28 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet No 197, borné par les rues Dumaine, Claiborne, Robertson et St Philippe, faisant face à la rue Dumaine, mesurant 30 sur 127 pieds, ensemble avec les améliorations et les dépendances.

La dite propriété ayant été saisie par moi pour satisfaire à un privilège et une réclamation dus à l'Etat de la Louisiane pour taxes sur la dite propriété pour les années 1872—1873—1874—1875—1876—1877 et 1878 s'élevant à quatre vingt quinze piastres et cinquante-cinq cents, ensemble avec tous les intérêts, frais et charges.

A la dite vente la propriété ne sera pas adjugée à moins que l'offre ne soit pour un montant suffisant pour couvrir les frais de la susdite réclamation ensemble avec tous les intérêts, frais et charges qui auront pu s'y ajouter.

L'acquéreur à cette vente sera mis en possession immédiate.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur.

24 janv—24, 31—Fév—7, 14, 21, 28.

Vente par le collecteur de taxes, No 2.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS.

District inférieur, ville de la Nlle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE VS. UN CERTAIN terrain faisant face à la rue Ste Anne, dans le Deuxième District, assessé au nom de Antoinette Alva.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT.

District inférieur, Nos 112 et 114 rue Royale Nlle Orléans, 23 janvier 1883.

EN VERTU DU POUVOIR DONT JE SUIS revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon nouveau bureau, 112 et 114 rue Royale, MERCREDI, 28 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite:—

UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet No 107, borné par les rues Ste Anne, Bourgogne, Orléans et Rampart, faisant face à la rue Ste Anne et mesurant 33 pieds sur 90, ensemble avec les bâtisses et dépendances.

La dite propriété a été saisie par moi pour satisfaire à un privilège et une réclamation dus à l'Etat de la Louisiane pour taxes sur la dite propriété pour les années 1869, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, et 1878 s'élevant à deux cent quatre-vingt dix-neuf piastres et cinquante sous, ensemble avec tous les dépens, intérêts et frais.

A la dite vente, la propriété ne sera pas adjugée, à moins que l'offre ne soit pour un montant suffisant pour couvrir la dite réclamation ensemble avec tous les intérêts et frais et charges qui auront pu s'y ajouter. L'acquéreur à cette vente, sera mis en possession immédiate. Conditions comptant sur les lieux.

P. L. BOUNY, Collecteur de taxes d'Etat. District Inférieur.

24 jan—24 31, 7 14, 21, 28 fév

Vente par le collecteur de taxes—No 5.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS.

District Inférieur—Ville de la Nouvelle-Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE VS. UN LOT DE terre faisant face à la rue Hôpital, dans le second district, assessé au nom de Joseph Azemar.

BUREAUX DU COLLECTEUR DE TAXES. District Inférieur, Nos 112 et 114 rue Royale Nlle Orléans, 23 janvier 1883.

EN VERTU DU POUVOIR DONT JE SUIS revêtu par la loi de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, je procéderai à la vente à l'encan, à mon bureau, Nos 112 et 114 rue Royale. MERCREDI, 28 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, dans l'îlet No 257, borné par les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Ursulines, faisant face à la rue Hôpital et mesurant 30 sur 135 pieds, ensemble avec les bâtisses et dépendances.

La dite propriété ayant été saisie par moi pour satisfaire à un privilège et une réclamation dus à l'Etat de la Louisiane, pour taxes sur la dite propriété pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, s'élevant à cent vingt piastres et vingt sous, ensemble avec tous les frais, intérêts et charges.

A la dite vente, la propriété ne sera pas adjugée à moins que l'offre ne soit pour un montant suffisant pour couvrir la dite réclamation ensemble avec tous les intérêts, frais et charges qui auront pu s'y ajouter. L'acquéreur sera mis en possession immédiate. Conditions comptant sur les lieux.

P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur.

24 jan—24, 31, fév 7 14 21 28

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire du Conseil des Administrateurs, demandant une reconnaissance des hypothèques et le recouvrement d'assessements dans le quatrième district de Drainage.

APRÈS lecture de la pétition qui précède, il est par le présent ordonné que la publication en sera faite conformément à la loi; en outre, que les différents partis nommés et désignés dans le tableau d'assessement dont il s'agit et qui est homologué par un jugement de l'ancienne Cour Supérieure de District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, rendu le 15 mars 1873 et signé le 20 mars 1873, déduisent, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles lesdits jugements d'homologation et le jugement cité dans la pétition pour être remis en vigueur, rendus par la dite Cour Supérieure de District, dans l'affaire ci-dessus le 29 janvier 1873, et signés le 3 février 1873, ne seraient pas remis en vigueur et déclarés posséder leur force et leur effet primitifs.

Il est de plus ordonné que Henry B. Kelly soit par le présent nommé curateur ad hoc pour représenter tous les défendeurs dans les jugements ci-dessus mentionnés, qui sont inconnus, absents ou non représentés; et que le dit curateur ad hoc soit assigné et reçoive une copie de la pétition enregistrée pour la remise en vigueur.

Nouvelle-Orléans, Louisiane 1er février 1883.

[Signé] HENRY L. LAZARUS, juge.

Pour copie conforme.

Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 1er février 1883.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 fév—2, 3—2f pr sem—au 24 fév

[illegible] de la gare au chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet [illegible] Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 2me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. De là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles [illegible], la rue Dryades et la rue [illegible], la place, rue Royale, [illegible] Hôtel St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Grande vente de propriétés de choix avantageusement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts de cette ville.

Maison en briques à étage, No 228 rue du Bassin, près du bassin neuf.

Résidence en bois, formant l'encoignure des rues Commune et Dryades, vis-à-vis de l'Université.

La résidence en briques, à étage, en face de l'Université No 40 rue Dryades.

Jolie résidence de famille No 193 rue Carondelet.

Magasin de valeur en briques à trois étages, No 48 rue du Canal, et courant de rue à rue jusqu'à la rue Commune et portant le No 67 de la dite rue.

Un grand entrepôt en briques, Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée—occupé comme fonderie par MM. Cochran & Mims.

Grand terrain vacant faisant face à la rue Tchoupitoulas.

Un entrepôt en briques, No 190 rue de la Nouvelle-Levée, attenant à la fonderie de M. A. Thomson et faisant face à la rue Commerce.

Position de choix, encoignure des rues St Louis et Bourbon.

Magnifique emplacement, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, faisant face au théâtre de l'Opéra—occupé par Mme Lefeul comme magasin de confiserie.

Magasins en briques, à deux étages, avec piliers en granite No 9 rue Front.

Le magasin attenant, à deux étages, avec piliers en granite No 10.

Les deux magasins ci-dessus sont situés près des hangars à sucre et du dépôt du chemin de fer de Louisville et Nashville.

Jolie résidence, en bois, à étage, No 204 rue des Marais.

Agréable résidence en briques, à deux étages, No 32 rue Conti.

Maison double, encoignure des rues Marais et St Philippe.

Terrain spacieux, encoignure des rues Roman et Hôpital avec maison, No 312 rue Roman.

Une bâtisse à étage, No 303 rue Dumaine.

Terrain de valeur avec bâtisses, rue des Français, No 18 près de la rue de l'Esplanade.

Actions de Compagnies d'Assurance.

No 9886—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane, en équité.

Angélique E. Dumas Delmont Vs Aleée Pierre Dumas et autres.

Vente pour effectuer un partage.

PAR A. G. BRICE, Maître des requêtes en chancellerie, JAS P. GUINAULT, encanteur, crieur

Conformément à un décret de la Cour rendu et entré dans l'affaire ci-dessus le onzième jour de janvier 1883, le soussigné Maître des requêtes en chancellerie, procédera à vendre à l'enchère publique—

JAS. P. GUINAULT Crieur—

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI, 10 MARS 1883,

à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les propriétés foncières et actions suivantes, savoir:

Actions.

25 actions du fonds-capital du New Orleans Mutual Insurance Co de $50 chaque d'après le certificat No 471.

1 action du fonds capital du Sun Mutual Insurance Co de $100 d'après le certificat No 1407.

5 actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de $100 chaque d'après le certificat No 858.

Un certificat de $40 de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Basin, Franklin, Julia et Girod, désigné comme le lot No 69 mesurant 28 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue du Bassin, 129 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Julia, 129 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 21 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en briques à étage No 228, retirée de la rue, ayant quatre chambres, deux au rez-de-chaussée et deux au-dessus. Lieux d'aisance doubles en briques, citerne etc. Louée $25 par mois.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ville dans l'îlet renfermé par les rues Carondelet, Baronne, Julia et Girod, lequel lot de terre mesure 22 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage avec mansarde No 193, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher au-dessus, balcon sur la rue, une cuisine en briques à étage attenante à la maison, chambre à bain, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée en pierres plates, &c., &c. Loué $27 50/00 par mois.

3° Un terrain d'encoignure situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Rampart, Commune et Canal, désigné comme le lot A. lequel lot de terre mesure 44 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades 50 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue de la Commune, 65 pieds 1 pouce 3 lignes du côté de la ligne vers la rue des Remparts et courant de la ligne vers la rue de la Commune vers la rue du Canal et 73 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre ligne vers la rue du Canal et courant de la rue Dryades vers la rue des Remparts. Ensemble une maison en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière et deux cabinets; une autre bâtisse en briques à étage faisant face à la rue de la Commune de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, &c. Cette propriété est louée $30 par mois et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883.

4° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, lequel lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Dryades 73 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Commune le séparant du lot A, 82 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 27 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Ensemble une jolie résidence en briques à étage No 40, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisse, chambres au-dessus dans le salon et la salle à manger, trois chambres à coucher à l'étage supérieur avec balcon sur la rue; une cuisine en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres; lieux d'aisance haut et bas; cour carrelée, citerne, hydrant, etc., etc. [illegible] la maison principale. Cette propriété est louée $35 par mois.

5° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Peters ou Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Gaiennié et Erato, désignés par les Nos 1, 2 et 3. Lesquels lots mesurent ensemble 71 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Peters, sur 192 pieds 2 lignes de profondeur. Ensemble, un grand magasin d'entrepôt en briques Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée ou Peters.

Cette propriété est louée à bail à MM Cochran & Mims, comme fonderie, à raison de $42 50 par mois, lequel bail expire le 30 septembre 1883.

6° Un terrain vacant situé dans le même îlet, désigné par le No 15, attenant dans la profondeur aux lots Nos 2 et 3 ci-dessus décrits, mesurant 35 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 192 pieds 3 lignes de profondeur.

7° Quatre lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'îlet renfermé par les rues Peters, Commerce, Julia et St-Joseph, lesquels lots de terre mesurent ensemble 65 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 64 pieds 10 pouces de face à la rue Commerce, 223 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St Joseph et 221 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne opposée; ensemble un grand magasin d'entrepôt en briques No 190.

Cette propriété est louée à M. A. Thomson à raison de $40 par mois.

8° Un lot de terre situé dans le même District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Magasins et Tchoupitoulas, composé originairement par les Nos 11 et 21; lequel lot de terre s'étend de la rue du Canal à la rue de la Commune, et mesure 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Commune, 181 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et 185 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Magasins.

Ensemble deux magasins, en briques, à trois étages, désignés respectivement par le No 48 rue du Canal et No 67 rue de la Commune.

Ce magasin est loué à bail à raison de $200 par mois, à Robert H. Chaffe & Co, lequel bail expire le 30 sept 1883.

DEUXIEME DISTRICT.

9° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Front, Peters, Douane et Crasan ou, désigné par le No 1. Lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front sur 68 pieds 10 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, avec piliers en granite et verandah No 10 rue Front, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Ce magasin est loué $30 par mois.

10° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par le No 2, mesurant 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front, sur 69 pieds 11 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, piliers en granite avec verandah—No 9 rue Front—une autre bâtisse en briques à étage construite sur la ligne du fond, lieux d'aisance, water-works, etc.

11° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Conti sur 84 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages No 32, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher aux étages supérieurs et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant un rez-de-chaussée, cuisine et chambres à charbon, deux grandes chambres au-dessus avec lieux d'aisance à chaque étage, cour en partie carrelée en pierres plates et briques, citerne, hydrant, etc., etc.

Cette propriété est louée $40 par mois.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Toulouse, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon, et mesure 63 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue St-Louis. Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant sept chambres; une bâtisse en briques à étage de plusieurs pièces, une bâtisse en briques faisant face à la rue Bourbon; lieux d'aisance, hydrant, etc, etc. Cette propriété est louée $25 par mois.

13° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Pierre et Royale, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse; lequel lot de terre mesure 63 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur 67 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; ensemble une grande maison basse, en briques, ayant huit chambres, dont quatre se trouvent dans les mansardes; une autre bâtisse en briques, à étage, de huit chambres, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est divisée en trois locations distinctes et est louée $63 par mois.

Le magasin de l'encoignure est vendu sujet à un bail accordé à M. Lefeul à raison de $50 par mois; lequel bail expire le 31 décembre 1883.

14° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Tremé et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Marais et St-Philippe, et mesure 47 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 36 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Marais; ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant six chambres, dont deux dans les mansardes, galerie derrière, avec deux petits offices sous les escaliers; une cuisine haute en bois de quatre chambres, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Cette propriété est divisée en deux locations, louée $29 par mois. Le locataire de l'encoignure paie $14 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1883.

15° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B., mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 47 pieds de profondeur; ensemble, une jolie résidence de famille à étages, couverte en ardoises, No 204 rue des Marais, ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, trois chambres à coucher au-dessus avec balcon sur la rue; une bâtisse à étage attenant à la maison, ayant une cuisine au rez-de-chaussée avec une chambre à coucher au-dessus; lieux d'aisance haut et bas, chambre à bain, citerne, hydrant, cour carrelée et le gaz dans la maison.

Cette propriété est louée $18 par mois.

16° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 16, dans l'îlet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman, mesurant 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison haute en bois, construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoises, No 303, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.

Cette propriété est louée $10 par mois.

17° Cinq lots de terre contigus, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Prieur, Hôpital et Ursulines, désignés par les lettres A. B. C. D. et E.

Le lot A mesure 33 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, et forme l'encoignure des rues Hôpital et Roman. Ensemble un hangar construit sur le terrain.

Le lot B mesure 42 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Roman, sur 90 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois No 312 couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie derrière avec deux cabinets, cuisine double couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc, etc.

Le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur.

Le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 119 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, ensemble avec un hangar.

Le lot E mesure 29 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

18° Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Français, 128 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue de Chartres, 124 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne opposée, de là sur une seconde profondeur de 4 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne [illegible], sur la quelle ligne du fond le dit lot me[illegible] 44 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, No 18 rue des Français. Cette propriété rapporte $10 par mois. Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, député arpenteur, en date du 3 septembre 1883.

TERMES ET CONDITIONS.

Pour les actions, comptant sur les lieux.

Pour les propriétés foncières—Les acquéreurs paieront, à leur option, le montant total de leur adjudication au comptant ou un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties intéressées, portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se soumettront aussi à toutes les clauses pénales d'usage, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, remboursement de la prime d'assurance pour le terme non expiré de la police, et assumeront les taxes d'Etat et de ville payables en 1883 en sus du prix de vente.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

A. G. BRICE. Master.

3 fév—3, 10, 17, 24—3, 10 mars

Propriétés de valeur situées dans le centre du Second District.

Emplacement d'affaires, encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Résidence en briques à étage, rue Bourbon No 191.

Maison à étage, rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Terrains vacants, rue Colapissa.

Succession de Madame L. P. Commagère.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7682.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1883, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:—

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant 25 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, ensemble, une résidence en briques à étage de plusieurs chambres; une cuisine en briques à étage attenant à la maison; water-works, lieux d'aisance etc. etc.

2° Un terrain d'encoignure, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St Philippe, lequel lot de terre formant encoignure aux rues Bourbon et Dumaine, mesurant 49 pieds de face à la rue Dumaine, 85 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Bourbon, 40 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, de là s'étendant à angle droit, de 19 pieds 4 pouces 2 lignes, de là sur une seconde ligne de profondeur de 44 pieds 4 pouces 4 lignes et [illegible] pieds 5 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et parallèle à la rue Dumaine.

Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises et briquetée entre poteaux, contenant plusieurs chambres, et deux bâtisses en briques, à étages, construites sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bourbon et contenant plusieurs chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson Dumaine et Ste Anne, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, 31 pieds 5 pouces sur une première profondeur sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, de là sur une ligne formant angle droit 29 pieds 7 pouces 5 lignes sur une autre profondeur de 32 pieds 2 pouces 3 lignes et 34 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une bâtisse en bois, à étage, couverte en ardoises, construite sur la profondeur du terrain et ayant quatre chambres avec balcon sur la façade; une autre bâtisse de deux chambres, hangar, hydrant, etc., etc.

Le hangar, servant comme magasin de fruits, n'est pas inclus dans la vente.

4° Deux lots de terre vacants situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 448 compris entre les rues Colapissa, Mary, Treizième et Jackson, désignés par les Nos 1 et 2, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

—10 17 24 mars 3 10 17.

Thérésa Lanehan vs. Eugène Knockhart —No 7317.

Vente pour effectuer un partage.

Jolie résidence rue Claiborne No 383, près du marché St-Bernard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 février, 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 11 janvier 1883, et signé le 17 du même mois et année, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2, de l'îlet No 21; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison retirée de la rue, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et six chambres.

Une bâtisse à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, puit, cour carrelée et un joli jardin d'agrément, avec pavage de Schillinger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

16 janv—16, 20, 21, 27 3, 10, 17 24fév.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-cottage et ferme, No 1192 rue Magazine.

Succession d'Hermann Von Hofe, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 7342.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., en date du 31 janvier 1883, Dossier No 7,342, dans l'affaire de la succession d'Hermann Von Hofe, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Iéna, Live Oak ou Constance et Cadix et mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 114 pieds le tout, plus ou moins, et entre lignes parallèles, au pied américain et conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du——février 1883.

Les améliorations comprennent une ferme et résidence cottage, ayant 8 ou 10 chambres, caves, etc., et connue comme numéro 1192 rue Magazine.

Conditions—Comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1883. 1er fév—11 18 25—mars 3

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante —DE— Propriétés améliorées, Dans le Premier et Quatrième District.

Magasin et Résidence, Rue Tchoupitoulas,

Coin des rues Peters et Girod,

Rues Annonciation et St-Joseph,

Coin Peters et Market Place,

Coin des rues Tchoupitoulas et Félicité.

Rue Lafayette près Freret.

Et coin des rues Tchoupitoulas et Jackson.

VENTE A LONG TERMES.

Succession de Edward Burke.

No. 1516—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicolas J. Hoey encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars, 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1883, il sera vendu à l'encan dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrite à savoir:

Propriétés du Premier District.

1° CINQ LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT NO. 1 FORME LE COIN DES RUES Peters et South Market, et mesure 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market de 97 pieds entre lignes parallèles.

LE LOT NO 2 TOUCHE AU LOT NO 1 ET mesure 24 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LES DEUX SUSDITS LOTS ONT L'USAGE d'une allée commune dans le fond, ayant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

LES AMELIORATIONS SUR LES DEUX dits lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 556 et 557 rue Peters. L'encoignure No 556 connue comme le "Market Place" est inoccupée; le No 557 est occupé par Geo Gliddes, comme grocerie et magasin de fournitures pour navires.

LES LOTS NOS 3, 4 ET 5 SE TOUCHENT et mesurent comme suit: Le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 68 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et touchant à la susdite allée commune sur le côté plus près de la rue Peters.

LES LOTS NOS 4 ET 5 SE TOUCHENT ET mesurent, chacun 24 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS trois lots comprennent trois magasins et résidences en briques à deux étages, désignés par les Nos 2, 4 et 6 Market Place ou South Market Street.

LA PROPRIETE CI-DESSUS DECRITE SE trouve dans le même îlet que la "Eagle Brewery" de Auer, et fait face au grand dépôt de denrées de MM. Bohet Frères.

2° TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Céleste et Nuns ou Félicité, lesquels lots sont désignés par la lettre A et par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT A A 92 PIEDS 4 POUCES DE face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne latérale inférieure et une profondeur de 140 pieds 6 pouces sur la ligne supérieure au [illegible] la ligne de la propriété des Nonnes des Ursulines et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Felicity Road.

LES LOTS Nos 6 ET 7 SE TOUCHENT ET sont adjacents aux lots ci-dessus décrits et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur.

LES DIMENSIONS DES TROIS LOTS DE[illegible] cité plus haut sont toutes été prises au pied français et sont justes, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux bâtisses en bois à un étage [illegible] couvertes en ardoises, et un hangar, et sont désignés par les Nos 585 à 599 de la rue Tchoupitoulas, le No 599—le coin des rues Félicité et Tchoupitoulas—étant occupé par John Gilmore, comme café.

3° TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julia et St-Joseph, lesquels lots sont désignés par les Nos 11, 12 et 13 [illegible] de la rue Tchoupitoulas sur 86 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LE LOT 8 comprennent un grand résidence en briques à trois étages avec base en granit, désignée par le No 192 rue Tchoupitoulas la cité d'affaires et la résidence de feu Edward Burke.

LES AMELIORATIONS SUR LES LOTS 11 et 12 qui se touchent, comprennent, par chacun un magasin en briques à trois étages [illegible] nouvellement construit, avec forte base en granit, désignés par les Nos 184 et 186 rue Tchoupitoulas. Le No 186 est inoccupé et le No 184 est occupé par William Schiadler, marchand de foin, maïs, etc.

4° CINQ LOTS DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues New Levee ou Peters, Girod, Lafayette et Commerce, lesquels lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6 et 7, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 3 formant le coin des rues New Levee ou Peters et Girod, et mesure 23 pieds de face à la rue Peters, 82 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Girod, 20 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5, et 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Le lot No 5 mesure 21 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 6 et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 6 MESURE 21 PIEDS 6 pouces de face à la rue Peters, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 5, 74 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 7, et 21 pieds 1 pouce de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 7 MESURE 21 PIEDS 7 pouces de face à la rue Peters, 74 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 6, 72 pieds de profondeur sur la ligne latérale opposée, et 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent, pendant quelque temps, quatre magasins en briques à trois étages, avec base en granit, désignés par les Nos. 122, 124, 126 et 128 de la rue Peters, [illegible] qui s'y trouvent seront inclus dans la vente des lots.

LE LOT NO. 3 TOUCHE AUX QUATRE dits lots dans le fond et mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue Girod sur 25 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division des dits lots Nos. 4, 5, 6 et 7, 61 pieds 1 pouce et 4 lignes sur l'autre ligne latérale qui le divise du lot No. 2, puis sur une première ligne du fond s'étendant sur la rue Commerce 2 pieds et 1 pouce, avec une autre profondeur de 74 pouces à la seconde ligne du fond, qui mesure 20 pieds 4 pouces de largeur.

LES AMELIORATIONS SUR CE LOT comprennent un magasin en briques à trois étages, avec base en granit, désigné par le No. 47 rue Girod.

TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, North Market, St-Joseph et Nouvelle Levée ou Peters, lesquels lots sont désignés par les Nos. 6, 7 et 8, sur un plan de C. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville, et conformément au dit plan les dits lots se touchent et mesurent chacun 17 pieds 10 pouces 3 1/3 lignes de face à la rue St-Joseph, borné dans le fond par une allée de 4 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Tchoupitoulas, et sur laquelle allée le lot No. 6 mesure 15 pieds 11 pouces et 3 1/3 lignes, le lot No. 7, 17 pieds 10 pouces 3 1/3 lignes, et le lot No. 8, 19 pieds 8 pouces et 3 1/3 lignes sur la profondeur suivante: Le lot No. 6 a une profondeur de 56 pieds 2 pouces et 2 1/2 lignes sur la ligne du lot No. 7, commençant à la rue St Joseph et à cette distance se rétrécissant 2 pieds [illegible] angles droits, puis s'étendant également à angles droits 4 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division du dit lot No 6 commençant à la rue St Joseph et à cette distance de cette rue s'élargissant 2 pieds à angle droite, puis s'étendant également à angles droits, 4 pieds 11 pouces à la dite allée du fond et 51 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de derrière du lot No 8 commençant à la rue St-Joseph et à cette distance de cette rue, mesurant 2 pieds à angles droits, et puis également à angles droits s'étendant 4 pieds 11 pouces à la dite allée du fond et le lot No 8 a 51 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division du lot No 7 commençant à la rue St-Joseph et à cette distance de la rue s'élargissant 2 pieds à angles droits et puis également à angles droits s'étendant 4 pieds 11 pouces à la dite allée dans le fond et 56 pieds 2 pouces et 2 1/2 lignes sur la ligne latérale opposée, s'étendant de la dite rue St-Joseph à la dite allée dans le fond avec l'usage en commun de tous les lots qui aboutissent à l'allée ci-dessus passage.

LES AMELIORATIONS SUR LESDITS lots comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, convenable pour magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus et désignés par les Nos 84, 86 et 88 de la rue St Joseph.

6. UN LOT DE TERRE AVEC LES EDIFICES et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Foucher ou Constance et Poeyfarré, désigné par le No 4, et mesurant, au pied américain, 20 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 77 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR CE TERRAIN comprennent une maison en briques à deux étages, pouvant servir de résidence, désignée par le No 9 rue Annonciation, et occupée maintenant par un magasin de Variétés.

7. TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Howard et Freret, lesquels terrains sont composés d'une partie du lot No 3, de tout le lot No 4, et d'une partie du lot No 5, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 6 décembre 1858 et déposé au bureau de E. Bouny, notaire de cette ville. Les dits lots mesurent ensemble environ 67 pieds 11 pouces de face à la rue Lafayette, environ la même largeur dans le fond, sur environ 106 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux maisons doubles, en bois, à deux étages, recouvertes en bardeaux, désignées par les Nos 307 et 309 rue Lafayette.

8° DEUX LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Perrilliat, Freret et Ste-Marie, maintenant rue Locust, désignés par les Nos 3 et 4, et mesurant comme suit

LE LOT No 3 A 39 PIEDS 3 POUCES DE face à la rue Lafayette, 41 pieds 7 pouces de face à la rue Perrilliat, 71 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du No 4. Le lot No 4 a 39 pieds de face à la rue Lafayette, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perrilliat, 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et 87 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 5, - le tout, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent un cottage en bois à un étage, avec toiture en ardoises, une cuisine à un étage, avec toiture en bardeaux, connu comme le No 322 rue Lafayette, ainsi qu'un hangar à un étage s'étendant de la rue Lafayette à la rue Perrilliat

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés dans le Quatrième District

TROIS LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 1, 2 et 5, et mesurant comme suit

LE LOT No 1 FORME LE COIN DES RUES Tchoupitoulas et Jackson, et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Jackson, 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 31 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT No 2 EST CONTIGU AU TERRAIN No 1 et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 1. 100 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la limite opposée, et 31 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière plan

LE LOT No 5 TOUCHE AUX TERRAINS précédemment décrits sur la limite inférieure et mesure 30 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS terrains comprennent, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, une grande maison en bois à deux étages connue sous le nom de "The Empire House", et une maison en briques à deux étages, dernière, désignée par les Nos 733 et 735 rue Tchoupitoulas et 9 rue Jackson. La partie portant le No 733 est occupée par M Joseph Perez qui y tient un restaurant (poste d'huîtres), et la partie du coin portant le No 735 est occupée par M Fred Bechel qui y tient le "Empire House Saloon," et dans la rue Jackson une belle résidence en bois, à deux étages, avec vestibule, galeries devant et sur les côtés, clôture en fer ouverte, connue comme le No 13 rue Jackson.

TOUTES LES PROPRIETES CI-DESSUS décrites seront vendues avec les baux actuels auxquels elles sont sujettes, les conventions, les loyers également. Des renseignements précis y relatifs seront fournis à l'époque de la vente, et maintenant aux personnes qui s'adresseront à l'encanteur, 17 rue Carondelet.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un tiers payable comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir de la date de la vente, en billets des acquéreurs divisés en coupons, si cela est nécessaire, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Ces billets devront être garantis par des hypothèques spéciales et lien du vendeur, y compris la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès; police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1883, et feront un dépôt en argent de 10 pour cent du prix de l'adjudication, au moment et sur le lieu de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs et pardevant William J. Castell, notaire, 37 rue du Camp.

30janv—30—3, 10, 17, 24 fév—3 mars.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et non-améliorées dans le Troisième District, près des Abattoirs.

Succession de Jean Laurent Sarrazin.

Vente pour effectuer un partage entre les Héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B. No 284.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale, SAMEDI, 24 février 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, rendus le 3 et le 10 janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Monroe, Remparts ou Amour et Hancock, divisé pour la vente en 16 lots conformément à un plan de S. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Hancock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Craps sur une profondeur et façade à la rue Hancock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Hancock sur une profondeur de 153 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Hancock et Remparts ou Amour.

Les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Monroe et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Monroe.

2° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Adams, Remparts ou Amour et Gordon, divisé, pour la vente en 9 lots conformément à un plan de S. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 61 pieds 10 pouces de face à la rue Adams, 62 pieds 7 pouces de face à la rue Gordon 121 pieds, plus ou moins, de face à la rue Bourgogne ou Craps et 128 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 2 mesure 124 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du No 1 et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 143 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 143 pieds 8 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 147 pieds 6 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 7, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, du lot qui le divise du lot No 8.

Le lot No 7 mesure 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 6 et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds plus ou moins, et faisant face à la rue Remparts ou Amour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une partie. Les propriétés seront assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Charles Bollé notaire, aux frais des acquéreurs.

20 jan—20 27—1, 10, 17, 24 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Valsin Oamichon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A, No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 17 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883 il sera vendu les propriétés ci dessous décrites, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant le coin des rues Orléans et Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Dauphine, Bourbon et St-Pierre, mesurant, au pied français, 31 pieds, plus ou moins, de face à la rue Orléans sur 72 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Dauphine.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera sur son enchère et le montant de l'adjudication le paiement de 6 billets pour un montant de Quatre Cent Vingt-Cinq Piastres ($425) chacun, datés le 11 mai 1882, et payables de 11/14 jours de mai 1883, 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, avec de l'intérêt au taux de 8 p. c. par an. Le surplus de vente être payé au comptant. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1883, en sus de son prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

13jan—13 20 27 fév3 10 17

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7436.

Henry Tiemann vs ses créanciers.

Aux créanciers de Henry Tiemann et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Frederick Adolph, Esq., notaire, le 8ème jour de février 1883, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 3me jour de janvier 1883.

JNO T. FITZGERALD, Député-Greffier.

4 janv—4 25—7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7478.

John G. Ryan vs. ses créanciers.

Aux créanciers de John G. Ryan et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de W. J. Castell, Esq., notaire, le 7ème jour de février, 1883, à 11 heures du matin, afin de prendre en considération un acte et faire une application pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 6me jour de janvier 1883.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10 jan 10,17,24,31—7 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. S. D. Porter.—No 7,486.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet, VENDREDI, 2 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25me jour de janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le steamer Marcus Collins, du port de la Nouvelle-Orléans, de 48.14/100 tonnes.

2° Le remorqueur (steam-tug) "Jennie Porter", du port de la Nouvelle-Orléans 4. 20/100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, notaire.

30 janv—7,15,22 fév—2 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louisa Reich, femme décédée de F. Roeder.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 1673.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 10 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 22ème jour de décembre 1882, et signé le 5ème jour de janvier 1883, je procéderai à la vente de la propriété, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 8 de l'îlet No 10, conformément à un plan de B. Baleson, voyer, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Barthélemy, entre Grands Hommes et Craps, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1882. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

10 jan—10, 20, 27—3 et 10 fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Eugène Courtiade

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7052—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Marie Courtiade, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

2fév—2 6 11

Succession de Adam Giffen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4141— Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James F. Giffen, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

2 fév—2,6,11

Succession de James E. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7683—Division —Attendu que Mme Veuve Mary A. Gent Hughes a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James E. Hughes, son mari, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, JAMES T. CLARK, Greffier.

28janv—2—1.6 fév

Succession de Henry Bessemeier et de Catharine Maas (consolidées)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans Nos 3843 et 7604—Division—Attendu que George Henry Faber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Henry Bessemeier et Catharine Maas décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

30 jan—30 fév3.8

Succession de Marie Le Romain, veuve de Jean Baptiste Souillard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 7 6[illegible]—Division B—Attendu que Jean Baptiste Souillard a présenté une pétition à la Cour afin d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif de la succession de feue Marie Le Romain, veuve de Jean Baptiste Souillard, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier

30 janv—30 3 8 fév

Succession de Margaret Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7 6[illegible]—Division—Attendu que Emile E Chevalley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Chevalley, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. JAMES T. CLARK, Greffier.

30 jan—30—3 8 fév

TRAMWAYS OU CHEMINS DE FER URBAINS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel ont été construits quelques-uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bains, des tirs, etc.

Lignes des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania suivant la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-unes des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

Au retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, et ceux de la ligne Prytania passent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poydras pour se rendre à la rue Magazine.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common Street" partent également du pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à [illegible], Poydras, Poydras à [illegible] à Canal.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit

ST-LAURENT, Servan mercredi, 7 fev.

LABRADOR, Joucla, mercredi, 14 février.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) .. $80 et $100

Deuxième classe........$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à AD. SCHREIBER, 3 1/2 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Train spécial du Havre à Paris.

La Compagnie générale transatlantique a organisé, pour l'usage exclusif de ses passagers, un train spécial pour Paris avec un seul arrêt à Rouen. A l'arrivée des paquebots au Havre, les passagers trouveront les wagons tout prêts sous la tente même de la Compagnie. Au départ de New York, les bagages sont pesés et enregistrés pour Paris sans être soumis à l'examen de la Douane au Havre. Les passagers peuvent se procurer au bureau de la Compagnie, à New York des billets pour le train spécial. Leurs bagages sont pesés et enregistrés directement pour Paris au dock de la Compagnie. Ils doivent être rendus deux heures au moins avant le départ des paquebots.

A Paris, la Compagnie a organisé également des trains spéciaux pour les départs au Havre et les passagers peuvent faire enregistrer leurs bagages directement pour New York, à la gare Saint Lazare.

Ligne de Bordeaux.

COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.

Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:

CHATEAU LEOVILLE 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi 3 février

CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi, 3 mars

1re Chambre, $80. Entrepont $25

F. Le Boulanger, 46 Beaver Street, Ag't gén. pour passage. — Funch, Edye & Co., 27 South William St., Agents généraux.

Agent à la Nouvelle-Orléans, L. A. FOURNIER, No 163 rue Gravier.

1er aout—1an

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA HAVRE SOUTHAMPTON ET HAVANE.

Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers comme suit

	De Brême	De la Nlle-Orléans.
Leipzig	30 mars	
Hohenzollern	2 avril	

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $35

De la Nouvelle-Orléans à Southampton Havre ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45

De la Nouvelle Orléans à la Havane—Chambre, $35, Entrepont, $15

Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. " " 1 an, gratis.

N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Waldo, à Houston est autorisé à émettre des ordres pour passage d'entrepont aux taux suivants:

De Brême à Galveston $38 00

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départs et le prix du passage.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre à la Nouvelle-Orléans sont émis par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Cie, 42 rue de l'Union.

26 mai—1 an

COMPAGNIE DE STEAMERS TRANSATLANTIQUES DE CATALOGNE

ENTRE LA NLLE-ORLEANS BARCELONE ET GENES, VIA LA HAVANE.

Les magnifiques vapeurs de 1re classe de la Compagnie de steamers transatlantiques de Catalogne feront un service mensuel entre la Nlle Orléans et les ports ci-dessus, de la manière suivante:

Départs de Barcelone:

Str. CASTILLA 2300 tonneaux, vers le 15 déc

Str JOSE BARO 1600 tonneaux, vers le 15 jan

Str SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 fév

Pour Valence, Malaga, Cadix, Santa Cruz de Ténérife, Puerto Rico, la Havane et la Nouvelle Orléans.

Départs de la Nlle-Orléans.

Str CASTILLA, 2300 tonneaux vers le 15 jan

Str JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 fév

Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 18 déc

Ils feront ensuite successivement des voyages mensuels.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, ou de toucher à d'autres ports en Espagne pour y débarquer des passagers.

Pour de plus amples informations, s'adresser à G. CORRAL & CO, Agents 57 rue de la Douane, N. O.

27 août—9m

LIGNE ANCHOR —DE LA— Méditerranée à la Nlle-Orléans.

Le beau vapeur [illegible] de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée à destination de la Nouvelle-Orléans à la fin de ce mois. Les dates de ses départs sont, de Gênes, le —, de Naples le —, de Palerme le — courants. Il fera escale à Malaga s'il y trouve du fret.

Les importateurs feront bien de transmettre par le câble, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à MM. FORSTALL, CLAYTON & CO 173 rue de la Commune.

16sept—

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI 7 fev. à 8 h. A. M

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER—HUDSON, LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer KNICKERBOCKER, Capt F. Kemble,

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P.0/0

Passage—Cabine..........$40

Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO Rue Carondelet No 41.

4 mai—1an

MANDEVILLE et COVINGTON.

Steamer de la Malle des Etats-Unis NEW CAMELIA.

SERVICE D'HIVER.

A PARTIR DU 1er FEVRIER 1883

Le steamer partira de Milneburg à l'arrivée du train quittant la gare de Mobile, à la jonction Pontchartrain, dépôt au pied de la rue des Champs-Elysées

MARDI, à l'arrivée du train de Midi,
JEUDI .. de Midi,
SAMEDI, .. de 3 P. M.

Retour, laissera Old Landing:

LUNDI......5 A. M.
MERCREDI......7 A. M.
VENDREDI......7 A. M.

Si le temps et les eaux basses le permettent.

Prix, chaque voyage, $1.

Excursions tous les premiers dimanches du mois. Prix—Aller et retour $1.

Fret reçu tous les jours à la gare des marchandises du Louisville et Nashville Railroad, au pied de la rue Girod.

1er nov—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 106 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.

11 sept—

Paquebot régulier pour Lafourche, Donaldsonville et le bas du Fleuve.

Partira tous les LUNDIS et MERCREDIS à 5 p m

Pour tous les débarcadères sur le fleuve et le Bayou Lafourche, jusqu'à Thibodaux—Le bateau A 1 d'un faible tirant d'eau,

PENINAH,

S. B. Bell, capitaine. C. F. Alba, commis

partira comme ci dessus, remontant le bas du fleuve tous les Mercredis et Samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, 142 rue Gravier.

27déc—1m

Sparadrap Révulsif au THAPSIA Formule du Codex

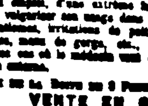

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre.

Son emploi, d'une extrême facilité, ne tardera pas à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où le médecin veut obtenir une dérivation externe.

[illegible]

VENTE EN GROS Chez [illegible] & Cie [illegible] 17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris

AU DETAIL: Chez tous les Pharmaciens

CHEMINS DE FER.

NLLE-ORLEANS ET TEXAS Star and Crescent Route. VOIE FERREE

—COMPOSEE DE—

Morgan's Louisiana and Texas Railroad, Louisiana Western Railroad, Texas and New Orleans Railroad.

Départ:

Nouvelle-Orléans pour Alexandrie... 8 A. M.
Nouvelle-Orléans pour Houston ... 12 M.
Alexandrie pour la Nouvelle Orléans 4.52 A. M.
Houston pour la Nouvelle-Orléans...10:30 P. M.

Arrivée:

A la Nlle-Orléans d'Alexandrie... 6:40 P. M.
A la Nlle Orléans de Houston...... 4:25 P. M.
A Houston de la Nlle-Orléans ...... 6:45 P. M.
A Alexandrie de la Nlle-Orléans..... 8.12 P. M.

Sleepers entre la Nlle-Orléans et Houston.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et places dans les sleeping cars à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.

J. G. SCHRIEVER, Traffic manager. 17mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART ET D'ARRIVEE.

MILNEBURG.

A partir de VENDREDI, 3 novembre, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
7:00 A. M.	6:00 A. M.
8:30 A. M.	7:30 A. M.
10:30 A. M.	9:15 A. M.
3:00 P. M.	11:10 A. M.
5:00 P. M.	2:00 P. M.
6:00 P. M.	4:00 P. M.
12:00 M.	5:30 P. M.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal.

Les heures sont celles de la ville.

16 mai— J. T. HARAHAN. Président

Route du Sud pour la Californie.

Le Chemin de Fer du Texas et du Pacific EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.

C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD, à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE, du TEXAS, et à tous les points de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie

L'express direct part de la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20 minutes du matin.

Le convoi d'agrément pour Baton Rouge part de la Nouvelle-Orléans à 4 heures 30 minutes de l'après-midi et s'arrête à toutes les habitations.

L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans à 3 heures de l'après midi.

Le convoi d'agrément de Baton Rouge arrive à la Nouvelle Orléans à 11 heures du matin.

Les passagers pour Baton Rouge peuvent prendre l'un ou l'autre de ces deux trains.

Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature, s'adresser au No 47 de la rue St-Charles, coin Gravier; ou à la gare à l'extrémité de la rue Thalie.

A. S GRAHAM Agent au Dépt des Billets.

B. W. McCULLOUGH Aide agent gén. des passagers Marshall, Tex.

F. CHANDLER, Agent Général au Dépt des Passagers St Louis, Mo.

H. M. HOXIE 3e Vice-président, St Louis, Mo.

31oct—

Southern California Route.

The Texas and Pacific Railway. NOW OPEN FOR BUSINESS.

Is the direct line from NEW ORLEANS to NORTHERN, EASTERN, WESTERN AND CENTRAL TEXAS and all points in Arizona, Old and New Mexico and CALIFORNIA

Through express leaves New Orleans at 10:20 A. M.

Baton Rouge accommodation leaves New Orleans at 4.30 P. M. and stops at all plantations.

Through express arrives at New Orleans at 3 P. M.

Baton Rouge accommodation arrives at New Orleans at 11 A. M.

Passengers for Baton Rouge can take either of these two trains.

For tickets or information apply at 47 St Charles street, corner of Gravier street, or depot foot of Thalia street.

A. S GRAHAM Ticket Agent,

B. W. McCULLOUGH, Ass't Gen. Passenger Agent, Marshall, Tex.

F CHANDLER, General Passenger Agent, St Louis, Mo

H M HOXIE, Third Vice President St Louis, Mo.

2d déc—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans à St Louis faisant des jonctions à la gare de l'Union à St. Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur course jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du [illegible] de la Mobile coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.

J. C. WALKER, Agent-Général du départ des passagers, Mobile Ala.

14fév—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI ST LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG ET WASHINGTON EN CHARS DORTOIRS

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE.

	Départ.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	9:42 p. m.
Côte accommodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Malle rapide	6:00 p. m.	9:22 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Des wagons de chasseurs sont ajoutés au train du samedi partant de la Nouvelle-Orléans à 8.45 P. M. et revenant en ville par le train de 7.15 P. M.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

De la Nlle-Orléans à à Bladon Springs, aller et retour $14 55.

JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.

J. E. SMITH, Agent pour les billets,

J. T. HARAHAN, Surintendant.

12 mai—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON, IN SLEEPING COACHES

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW-ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express	7:00 a. m.	9:42 p.m.
Coast accommodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Fast Mail	6:00 p. m.	9:22 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Hunting coaches will be attached to Saturday train leaving New Orleans at 8:45 P. M., returning at 7.15 P. M.

Drawing Room Cars attached to Coast train. Fare 25 cts each way.

Des chars-salons seront ajoutés aux trains d'agrément. Prix 25 cts par voyage.

Ticket office, corner St Charles and Common streets J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance

From New-Orleans to Bladon Springs and return $14 55.

JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.

J. H. SMITH, Ticket Agent,

J. T. HARAHAN, Superintendent,

12 mai—1an

Grande Route de Jackson.

Chicago, Illinois Cent. R. R. Co.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE LE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS DORTOIRS PULLMAN de la NLLE ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trucks.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES de L'EST

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVEE
Express No 2. 8:00A.M	Malle No 1.. 7:00 A. M.
Malle No 3..5 30P. M	Expr No 3. 10:45A. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.

W. COLEMAN, Asst. Agent Gén. des Pass

M. SHEAFE, Surintendant.

Great Jackson Route.

Chicago, Illinois Cent. R. R Co.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave & arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 2. 8:00 A.M	Mail No 1... 7.00 A. M.
Mail No 4....5:30 P. M	Express No3 10:45A.M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily.

Ticket office, 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON Ticket Agent.

W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agent.

M. SHEAFE, Superintendent.